



Rapporteur : M. COULOMBEL

47479

Commission n°3

13 - Aménagement numérique du territoire

Aménagement numérique du territoire et réseaux de communication

Le jeudi 09 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h23.

Le développement de réseaux numériques performants est essentiel pour les habitant.es et le développement des territoires. Le numérique est en effet devenu un outil indispensable pour permettre l'accès de la population et des acteurs économiques à des services essentiels au quotidien. Le confinement et la crise sanitaire ont renforcé ces besoins avec l'accélération des transformations du travail, de l'enseignement, des démarches du quotidien, de la consommation de biens matériels ou d'activités culturelles.

En soutenant l'aménagement de réseaux numériques de qualité, le Département contribue à l'attractivité de tous les territoires, dans une logique de solidarité territoriale.

I. LA MOBILISATION DU DEPARTEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN ILLE-ET-VILAINE

Le projet Bretagne Très Haut Débit porté par l'ensemble des collectivités bretonnes vise à déployer la fibre optique dans les territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés. En Ille-et-Vilaine, cette couverture concerne tous les territoires à l'exception de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et les communes de Fougères et Vitré.

Le projet comprend trois phases. Les phases 1 et 2 sont en cours de travaux et la troisième phase doit s'engager en 2024. Le rythme de déploiement s'accélère pour rattraper le retard pris ces dernières années et maintenir l'objectif de 100 % de raccordés en 2026 sur l'ensemble des 3 phases.

Au total, plus de 280 000 prises sont à construire en Ille-et-Vilaine. La contribution totale du Département s'élève à 33,3 M€ dont 23 021 800 € ont été versés à fin 2022. La réévaluation du nombre de prises à l'échelle du projet breton est en cours et pourrait conduire à une évolution des besoins, notamment en Ille-et-Vilaine.

51 426 locaux sont aujourd'hui raccordables et 18 150 abonné.es sont comptabilisé.es. La part des abonné.es éligibles qui optent pour la fibre dépasse les 40 %.

En 2023, le financement mobilisé pour le programme est estimé à 2,7 M€ pour le solde de paiement des phases 1 et 2. Une convention de financement viendra préciser les conditions de financement de la phase 3 dans le courant de l'année.

II. LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT A L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE EN ILLE-ET-VILAINE

Pro-actif dans le domaine de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile en Ille-et-Vilaine, le Département poursuivra son action en faveur de l'amélioration de l'accès de ses habitant.es à un réseau mobile de qualité.

L'application Kicapte, mise en place en 2018 et comptant plus de 40 000 contributeur.trices, continuera à identifier les communes où la couverture mobile est défectueuse.

Pour la 6^{ème} année consécutive, le Département s'inscrira aux côtés des services de l'Etat dans le programme du New deal mobile, permettant de bénéficier d'implantations de pylônes de téléphonie mobile sur les communes identifiées comme mal couvertes.

Dans le cadre de ce programme et depuis son lancement en 2018, 20 communes ont été identifiées et 10 disposent déjà d'un pylône en service. Pour l'année 2023, ce sont 3 nouvelles communes qui pourront bénéficier de ce dispositif.

III. LA PROMOTION DES SOLUTIONS D'ATTENTE ET ALTERNATIVES A LA FIBRE

OPTIQUE

En attendant le raccordement à la fibre optique de l'ensemble des Breillien.nes, le Département continuera à informer et à communiquer auprès des habitant.es sur les solutions technologiques d'attente pouvant être mobilisées. L'exposition sur la fibre optique et sur les technologies alternatives à la fibre optique, mise à jour en 2022, pourra être proposée aux communes et communautés de communes.

Des actions d'information et de communication pourront également être organisées en lien avec les opérateurs pour faire connaître ces technologies d'attente.

IV. L'ACTION DU DEPARTEMENT POUR GARANTIR LA QUALITE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

A) Qualité du déploiement

Selon l'article L.49 du code des Postes et télécommunications, le Département a mis à jour la plateforme de déclaration de travaux par les maîtres d'ouvrage, destinée à faciliter et donc accélérer le déploiement des réseaux très haut débit en fibre optique. L'objectif consiste à mutualiser au maximum les infrastructures, qu'elles soient existantes ou à construire, pour limiter les dépenses publiques et privées.

Cette obligation s'inscrit également dans le cadre de l'aménagement durable et responsable des territoires. Au-delà de la rationalisation des travaux sur le domaine public et de la limitation de la nuisance aux usager.ères, en évitant la répétition de travaux, la mutualisation des travaux a des incidences importantes sur les dépenses énergétiques induites par toute opération de construction de génie civil.

En 2023, le Département s'attachera à animer et à favoriser l'utilisation de cet outil par les différents maîtres d'ouvrage de travaux intervenant sur les réseaux d'infrastructures.

B) Qualité de service/d'usage

Le Département suivra de près le chantier de décommissionnement du cuivre engagé par l'opérateur historique et sera un interlocuteur privilégié aux côtés de l'Etat pour informer les usager.ères sur le calendrier et la méthodologie de l'extinction du réseau cuivre.

V. VALORISER ET SOUTENIR LES INITIATIVES INNOVANTES LIEES AU NUMERIQUE

A) Positionner le Département en « territoire durable et intelligent »

En s'associant à Rennes Métropole pour répondre à l'appel à projet « Territoire durable et intelligent », le Département souhaite développer des services dits de territoire intelligent et en identifier de nouveaux dans un objectif d'amélioration ou de facilitation du travail de ses agent.es et de la vie de tous ses habitant.es qui soient répliquables sur l'ensemble du territoire départemental, à destination des EPCI souhaitant avoir accès à de l'infrastructure ou à des compétences techniques (outils, process, modèle de données).

En parallèle et en continuité de cette action, le Département pourra évaluer ses besoins en connectivité pour l'utilisation du réseau Lora de Rennes Métropole.

B) Crisalide numérique

En 2023, le Département maintiendra son partenariat auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Rennes, en faveur des innovations numériques à hauteur de 5 000 €.

VI. LA TELEVISION LOCALE

TVR figure parmi les 5 premières chaînes locales en France. A ce jour, elle est suivie au global par 340 000 téléspectateurs et 50 000 abonnés sur ses réseaux sociaux. 2 heures de programme « frais » sont produits chaque jour et 200 heures de direct sont assurées chaque année.

La convention conclue entre le Département et Rennes Cité Média (chaîne TV Rennes) a été renouvelée en 2022 jusqu'en 2025, au regard du positionnement éditorial de la chaîne et de ses multiples apports sur le territoire breillien. Une subvention de 100 K€ annuels a été maintenue dans le cadre de cette nouvelle convention, dont le contenu met notamment l'accent sur les transitions en cohérence avec le scénario-cible Ille-et-Vilaine 2035. Si la chaîne enregistre depuis plusieurs années des résultats positifs, les financements des partenaires publics qui sont stables depuis 2020 restent un socle indispensable pour la pérennité de la chaîne.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;
- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programme millésimées 2023 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<i>Code</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant (encours)</i>
<u>AUTORISATION D'ENGAGEMENT</u>		
<i>BTHDF001</i>	<i>Bretagne Très Haut Débit</i>	<i>139 480 €</i>
<u>AUTORISATION DE PROGRAMME</u>		
<i>BTHDI001</i>	<i>Bretagne Très Haut Débit</i>	<i>6 974 020 €</i>

- d'approuver l'attribution des subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<i>Intitulé</i>	<i>Imputation</i>	<i>BP 2023</i>
<i>Crisalide numérique</i>	<i>65-68-65738</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Rennes Cité Média / TV Rennes</i>	<i>65-023-6574.74</i>	<i>100 000 €</i>

ename="Tableau BP Pol 13.png" style="font-size: 11pt; width: 659pt;">

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230123V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON